

Création d'un réseau de chaleur bois-énergie

L'Union Européenne cofinance ce projet
avec le Fonds Européen Agricole pour le
Développement Rural (FEADER).

- L'Europe investit dans les zones rurales -



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Pays de
l'Agénais
syndicat mixte

Notre commune avait déposé un dossier de demande de subvention auprès du Pays de l'Agenais concernant le thème valoriser les ressources locales en lien avec les énergies renouvelables (point 3.1). Nous avons présenté notre dossier le mercredi 13 décembre 2017 devant les membres du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de l'Agenais. La commission après délibération a rendu un AVIS FAVORABLE à notre dossier. Ainsi, nous vous présentons le dossier ainsi retenu.

Présentation de la commune

Saint-Romain-Le-Noble est situé à l'Est du Pays de l'Agenais sur le territoire de la Communauté de communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres.



❖ 425 habitants

❖ 8,5 km² de superficie

Description du projet

Descriptif de l'action

- ❖ Installation d'un réseau de chaleur bois-énergie sur la commune, reliant l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, école maternelle et primaire, cantine, salles des fêtes et des associations).
- ❖ Création d'un local dédié pour la chaufferie bois.
- ❖ Approvisionnement local de la ressource en bois en 2 temps : bois déchiqueté provenant des exploitations forestières de Lot-et-Garonne (Briolance, Monflanquin...) puis valorisation des rebus de bois de la commune.



Mairie
Ecole maternelle



École et salle des fêtes
Cantine



Salle des associations

Partenaires associés au projet

La commune a associé le point info énergie/SDEE47 comme partenaire technique (note d'opportunité, accompagnement dans la recherche de financements).

Implantation de la chaufferie bois



Enjeux et objectifs

La création d'un réseau de chaleur Bois-Energie s'inscrit dans la volonté forte de la commune de **préserv**er l'**envi**ronnement et de **valoriser les ressources locales** :

- ❖ Réduire la dépendance énergétique de la commune.
- ❖ Réaliser des économies sur la consommation énergétique (15% minimum).
- ❖ Réduire le transport routier des combustibles en s'approvisionnant localement.
- ❖ Favoriser les énergies renouvelables.
- ❖ Lutter contre les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique.
- ❖ Valoriser les déchets de bois provenant de l'élagage des bords de route, de l'entretien des ripisylves et des futaies de la commune.
- ❖ Sensibiliser les élus locaux aux énergies renouvelables.
- ❖ Susciter la création d'une filière bois locale sur l'Agenais (plateforme bois en partenariat avec les CUMA, mutualisation des coûts...).

Dépenses liées au projet

- ❖ Chaudière masse et son silo de stockage.
- ❖ Chaudière d'appoint.
- ❖ Équipements hydrauliques (canalisations, radiateurs, compteurs...).
- ❖ Travaux (main d'oeuvre, voirie, réseaux enterrés, terrassement...).



Sous-stations



Tubes PE Pré-isolés

Plan de financement prévisionnel

Le Plan de financement prévisionnel est susceptible d'être modifié (prévisionnel).

Nature des dépenses	HT	Recettes	Montants	
Réseau de chaleur et chaudière	190 000€	Région Nouvelle-Aquitaine	78 200 €	32 %
Réseau de chauffage annexe	40 000 €	FEADER (LEADER)	121 800 €	48 %
Frais d'études	20 000 €	Autofinancement	50 000 €	20 %
TOTAL	250 000€	TOTAL	250 000 €	100 %

Selon délibération n°2017-041 du 17/11/2017

Programme LEADER

LEADER est un acronyme pour « Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». C'est un programme européen destiné au développement des territoires ruraux et financé par le **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**.

Ce programme a pour objectif de favoriser l'émergence d'actions pilotes et de qualité, fondées sur :

- ❖ Une stratégie locale de développement
- ❖ Des partenariats locaux et fédérateurs
- ❖ Une approche innovante des projets
- ❖ Une diffusion des projets exemplaires
- ❖ Des coopérations entre les territoires

Qui pilote le programme ?

Le Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais porte juridiquement le programme LEADER. Le pilotage du programme et l'attribution des aides sont assurés par le Comité de programmation, instance locale composée de 22 membres, issus d'un collège public et d'un collège privé.

Le Comité de programmation évalue les projets de manière transparente et objective selon les critères de sélection suivants :

- ❖ La dimension collective et partenariale.
- ❖ La plus-value territoriale.
- ❖ L'innovation.
- ❖ Le rayonnement géographique.
- ❖ La dynamique sociale et solidaire.
- ❖ La dimension environnementale.

Comment fonctionne le programme ?

LEADER s'adresse à tous les porteurs de projets publics et privés intervenant sur le territoire du Pays de l'Agenais : collectivités, entreprises, associations, particuliers...

Le programme peut financer des dépenses matérielles et immatérielles (travaux, aménagements, mobiliers, équipements, études, ingénierie, communication...).

La subvention intervient à hauteur de 80% maximum des dépenses publiques totales éligibles depuis le 1^{er} janvier 2018.

**1 € de financement public
permet d'obtenir jusqu'à 4 €
de FEADER**

Vous avez un projet ?

Assurez-vous que votre projet remplit bien toutes les conditions nécessaires :

- ❖ Votre projet est situé sur le territoire du Pays de l'Agenais (hors commune d'Agen).
- ❖ Votre projet n'a pas débuté au moment de la demande de subvention.
- ❖ Votre projet répond au programme d'actions LEADER et aux critères de sélection.
- ❖ Votre projet bénéficie de fonds publics (État, Région, Conseil départemental, collectivités...).
- ❖ Vous communiquez largement sur l'aide octroyée par l'Europe.
- ❖ Vous avez la capacité d'avancer la trésorerie sans vous mettre en difficulté.



LA VALORISATION DU PATRIMOINE IDENTITAIRE

1.1. Améliorer la connaissance du patrimoine et la promotion de ses richesses

1.2. Développer l'offre culturelle en zone rurale

1.3. Soutenir les aménagements touristiques

Exemples de projets soutenus :

- Charte paysagère, instruments de découverte du paysage et du patrimoine...
- Résidence d'artistes, lieux d'accueil innovants...
- Mise en valeur du patrimoine, itinérance douce, scénographie, applications numériques, sentiers d'interprétation, routes thématiques...



LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

2.1. Adapter l'offre des producteurs aux modes de consommations urbains

2.2. Soutenir les circuits de distribution des produits issus de l'agriculture locale

Exemples de projets soutenus :

- Points de vente et marchés innovants, drive fermier, bus itinérants de produits locaux...
- Valorisation de friches agricoles, pépinières, couveuses agricoles, découverte des circuits courts, des sites agro-industriels...



LE SOUTIEN À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

3.1. Valoriser les ressources locales en lien avec les énergies renouvelables

3.2. Expérimenter de nouvelles formes de mobilités

3.3. Accompagner la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB)

Exemples de projets soutenus :

- Plateforme de rénovation énergétique
- Plateforme de mobilité, ateliers de réparation solidaire, plan de déplacements, coworking...
- Restauration écologique, plantations de haies, actions de sensibilisation, instruments de découverte de la biodiversité, cheminements...

Contactez l'équipe du Pays de l'Agenais

Nous vous accompagnons dans le montage de votre projet et de son financement.

Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais

leader.agenais@agglo-agen.fr / 05 53 69 53 41 / www.pays-agenais.fr